

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Durcisseur composant B (F45016-E4-A70)

Version: 02 (FR)

Date: 19.10.2017

Date de révision: 19.10.2017

*** SECTION 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise****Identificateur de produit**

Nom commercial: Durcisseur F45016-E4-A70 composant B

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseilléesUtilisations identifiées pertinentes: Cartouche de durcisseur CPA 50
Kit d'enduit polyuréthane pour nécessaire préparation de câble S45254-A13-R8**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société: Corning Optical Communications GmbH & Co. KG tél: +49(0)2331 357-0
Profilstr. 4 fax: +49(0)2331 357-1118
D-58093 Hagen, Allemagne
Internet: <http://www.corning.com/emea/en/products/communication-networks/products.html>Service responsable: Qualité EMEA
Senior Chimie Spécialiste Mme Dr. Sigrid Rose tél: +49(0)2331 357-1204
e-mail: sigrid.rose@corning.com or roses@corning.comNuméro d'appel d'urgence CHEMTREC la France tél: +33-975181407
Numéro ORFILA (INRS) tél: +33 (0)1 45 42 59 59*** SECTION 2. Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]

| Classe de risque | Catégorie | Identification des dangers |
|--|-----------|--|
| Toxicité aiguë | 4 H332 | Nocif par inhalation. |
| Corrosion ou irritation de la peau | 2 H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| Lésion oculaire/irritation | 2 H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisateur des voies respiratoires | 1 H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Sensibilisateur de la peau | 1 H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Cancérogénicité | 2 H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | 3 H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | 2 H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) de danger



GHS08



GHS07

Mention d'avertissement danger

Identification des dangers

H332 Nocif par inhalation.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de Données de Sécurité

Version: 02 (FR)

Date: 19.10.2017

Durcisseur composant B (F45016-E4-A70)

Date de révision: 19.10.2017

*** SECTION 2. Identification des dangers****Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
 P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Composant déterminé dangereux pour étiquetage: Diisocyanate de diphénylméthane (polymérisé)

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Autres dangers

Chez les personnes hypersensibles, de très faibles concentration peuvent conduire à une bronchoconstriction (symptômes de l' asthme). En cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique), la manipulation du produit est déconseillée. Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

*** SECTION 3. Composition / Informations sur les composants**

Caractérisation chimique: Mélange à base de polyisocyanates.

Composants dangereux:

| Nom de la substance | No. CE | No. CAS | Concentration % | Classement CLP | Mentions H |
|---|-------------------------------|-----------|-----------------|--|--|
| Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues (Diisocyanate de diphénylméthane polymérisé) | 202-966-0 | 9016-87-9 | 20 – 40 | Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Resp. Sens. 1 Skin. Sens. 1 Carc. 2 STOT SE 3 STOT RE 2 | H332 H315 H319 H334 H317 H351 H335 H373 |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane No. d'Enregistrement REACH | 202-966-0 01-2119457014-4 | 101-68-8 | 1 – < 5 | comme No. CAS 9016-87-9 | comme No. CAS 9016-87-9 |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl) phényle No. d'Enregistrement REACH | 227-534-9 01-2119480143-45 | 5873-54-1 | 1 – < 5 | comme No. CAS 9016-87-9 | comme No. CAS 9016-87-9 |
| Diisocyanate de 2,2'-méthylène-diphényle No. d'Enregistrement REACH | 219-799-4 01-2119927323-43 | 2536-05-2 | 0,1 – < 1 | comme No. CAS 9016-87-9 | comme No. CAS 9016-87-9 |

Information additionnelle: Le text intégral des classements / mentions H voir section 16.

Fiche de Données de Sécurité

Version: 02 (FR)

Date: 19.10.2017

Durcisseur composant B (F45016-E4-A70)

Date de révision: 19.10.2017

*** SECTION 4. Premiers secours****Description des premiers secours**

Information générale:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées. S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 pour les équipements de protection individuelle spécifiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et porter des gants.

En cas d'inhalation:

Emmener à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer un bouche à bouche avec, si possible, une protection adaptée. Si la respiration est difficile, de l'oxygène doit être administré par le personnel médical. Appeler un médecin ou transporter à l'hôpital.

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement le produit de la peau en lavant à grande eau avec du savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminées pendant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Une étude sur la décontamination de la peau exposée à du MDI a montré qu'il est important de nettoyer tout de suite après l'exposition et que des polyglycols nettoyant ou des huiles de maïs peuvent être plus efficaces que de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et / ou transporter d'urgence à l'hôpital. Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau.

Autoprotection des sécuristes:

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux: Irritation, conjonctivite.

Peau: Rougeurs, inflammation, éruption cutanée, urticaire.

Respiratoire: Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de provoquer le cancer (cancérogène catégorie 2).

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les composants de ce produit sont irritants et potentiellement sensibilisants pour les voies respiratoires. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingerées ou inhalées. Traitement essentiellement symptomatique pour irritation primaire ou spasmes des bronches. Garder les personnes exposées sous observation médicale pendant au moins 48 heures, des effets pouvant être différés. Une exposition excessive peut aggraver l'état des personnes asthmatique et porter d'autres atteintes pour les voies respiratoires (par exemple emphysème, bronchite, atteint syndrome réactif pour les voies respiratoires).

*** SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie****Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de la poudre chimique sèche, du dioxyde de carbone CO₂, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Bien qu'elle ne soit pas recommandée, l'eau sous forme de brouillard peut être appliquée en grande quantité lorsque d'autres agents extincteurs ne sont pas disponibles.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Ceci peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

Les produits dangereux résultants de la combustion peuvent comprendre mais ne se limitent pas à : Oxydes d'azote, oxydes de carbone, acide cyanhydrique.

La contamination des isocyanates par de l'eau peut provoquer une dangereuse augmentation de pression dans des récipients fermés, en raison de la génération de dioxyde de carbone. Les récipients surchauffés peuvent éclater. Le personnel doit être évacué en tenant compte du sens du vent.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information additionnelle

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Fiche de Données de Sécurité

Durcisseur composant B (F45016-E4-A70)

Version: 02 (FR)

Date: 19.10.2017

Date de révision: 19.10.2017

*** SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles, équipement de protection et de procédure d'urgence**

Conseil pour les non-secouristes : Éviter le contact avec la substance. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.
Conseil pour les secouristes : Equipement de protection, voir section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher fuites ou déversements supplémentaires. Empêcher le déversement dans les égouts ou les fossés d'écoulement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et ramasser avec un absorbant pour liquides, par exemple du sable ou de la terre ou de la diatomée.
Ne pas mettre dans des contenants fermés hermétiquement. Evacuer pour élimination. Laver à grande eau la zone du déversement.

Référence à d'autres sections

Éventuelles restrictions concernant les matériaux, voir section 7 et 10.
Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

*** SECTION 7. Manipulation et stockage****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fumées et les aérosols. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré, afin de ne pas dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle pour ces produits. Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergie ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit.
Éviter le contact entre ce produit et l'eau à tout moment pendant la manipulation et le stockage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

En cas de chauffage élevé : Risque d'éclatement.

Indications pour l'hygiène générale dans l'industrie

Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail, se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Empêcher tout contact avec l'eau et l'atmosphère humide. Température de stockage recommandée 10-25°C. Produit craignant le gel.

Utilisations finales particulières

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées dans la section 1.

*** SECTION 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle****Paramètres de contrôle**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle:

Limites d'exposition professionnelle (AGW):

| Nom de la substance | No. CE | No. CAS | Valeurs limites d'air Pays d'origine | Long terme (8 h) | Court terme |
|---|-----------|-----------|---|---|---|
| Diisocyanate de | 202-966-0 | 9016-87-9 | Allemagne | 0,05 mg/m ³ | 0,05 mg/m ³ |
| Diphénylméthane (polymérisé) MDI | | | | | |
| 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | 202-966-0 | 101-68-8 | Allemagne, Hongrie l'Autriche, Danemark Belgique, Espagne France l'Irlande Pologne Suède Canada–Québec, Israël, Singapour | 0,05 mg/m ³ 0,05 mg/m ³ 0,052 mg/m ³ 0,1 mg/m ³ 0,02 mg/m ³ 0,05 mg/m ³ 0,03 mg/m ³ 0,051 mg/m ³ | 0,05 mg/m ³ 0,1 mg/m ³ - 0,2 mg/m ³ 0,07 mg/m ³ - 0,05 mg/m ³ - |
| Isocyanate de | 227-534-9 | 5873-54-1 | USA – NIOSH / OSHA Allemagne | 0,05 mg/m ³ / - 0,05 mg/m ³ | 0,2 mg/m ³ 0,05 mg/m ³ |
| o-(p-isocyanatobenzyl)phényle | | | Pologne | 0,03 mg/m ³ | 0,09 mg/m ³ |
| Diisocyanate de 2,2'-méthylène- diphényle | 219-799-4 | 2536-05-2 | Allemagne Pologne | 0,05 mg/m ³ 0,03 mg/m ³ | 0,05 mg/m ³ 0,09 mg/m ³ |

Allemagne / TRGS 900 : Limitation de valeur crête 1

Catégorie I – Substances aux effets irritants ou sensibilisants pour les voies respiratoires selon les valeurs limites d'exposition

Fiche de Données de Sécurité

Version: 02 (FR)

Date: 19.10.2017

Durcisseur composant B (F45016-E4-A70)

Date de révision: 19.10.2017

*** SECTION 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle****Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. S'assurer d'une bonne ventilation au poste de travail.
Des contrôles techniques doivent être prévus pour que l'exposition aux vapeurs/aérosols soit réduite au minimum.
L'odeur ou les propriétés irritantes de ce produit ne permettent pas d'avertir d'une surexposition.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux: Porter des lunettes pour travaux chimiques.

Protection des mains: Matériel approprié pour le port de gants:

| | | |
|------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Caoutchouc chloroprène – CRE | Épaisseur du revêtement ≥ 0,5 mm | Temps de rupture ≥ 480 min |
| Caoutchouc nitrile – NBR | Épaisseur du revêtement ≥ 0,35 mm | Temps de rupture ≥ 480 min |
| Caoutchouc butyle – IIR | Épaisseur du revêtement ≥ 0,5 mm | Temps de rupture ≥ 480 min |
| Caoutchouc fluoré – FKM | Épaisseur du revêtement ≥ 0,4 mm | Temps de rupture ≥ 480 min |

Détruire les gants contaminés.

Protection du corps: Vêtement protecteur approprié.

Protection respiratoire: Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols, filtre de l'Allemagne German type AP.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Risque d'explosion !

Précaution d'utilisation pour pièces polyuréthanes fraîchement moulées :

Dépendant des paramètres de production, toutes surfaces des polyuréthanes moulées non protégées peuvent contenir des traces de substances (ex : catalyseur, additives) ayant des caractéristiques de classification (ex : irritant, sensibilisant). Dans le but de prévenir d'un contact cutané avec ces substances, utiliser un vêtement complètement fermé ainsi que des gants de protection caoutchouc nitrile, PVC ou polyuréthane pour démouler ou manipuler les pièces fraîchement moulées.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Apparence**

Forme: pâteux Couleur: gris foncé Odeur: caractéristique Seuil olfactif: pas de données disponible

Les données de base importante pour sécurité

| | Valeur | Méthode |
|--|--|-----------------|
| pH valeur (20°C): | non applicable | |
| Point / intervalle de fusion: | non applicable | |
| Point / intervalle d'ébullition : | pas de données disponible | |
| Température de décomposition: | pas de données disponibles | |
| Point d'éclair: | non applicable | coupelle fermée |
| Vitesse d'évaporation: | pas de données disponibles | |
| Température d'inflammation: | pas de données disponibles | DIN 51 794 |
| Pression de vapeur (20°C): | non applicable | |
| Densité de vapeurs relative (air = 1): | pas de données disponibles | |
| Densité (25°C): | 1,65 – 1,75 g/cm ³ | DIN 51 757 |
| Solubilité dans l'eau (froid/chaud): | insoluble, réagit avec production de CO ₂ | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Po/w): | pas de données disponibles | OCDE 107 |
| Viscosité, dynamique (20°C): | pas de données disponibles | DIN 51 562 |

Autres données

Inflammabilité (solide, gaz): non applicable
Limite d'explosivité, inférieure: pas de données disponibles
Limite d'explosivité, supérieure: pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité: pas de données disponibles
Énergie d'allumage minimale: pas de données disponibles

Fiche de Données de Sécurité

Durcisseur composant B (F45016-E4-A70)

Version: 02 (FR)

Date: 19.10.2017

Date de révision: 19.10.2017

* SECTION 10. Stabilité et réactivité**Réactivité**

Tend à se polymériser.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

Possibilité de réaction dangereuseRéaction exothermique avec les amines et les alcools. En présence d'eau, dégagement de CO₂.

Danger de crevaison en cas de décomposition en récipients fermés.

Conditions à éviterHumidité. Décomposition avec formation CO₂. Danger d'éclatement !

Chaleur excessive. Ce produit peut se décomposer à température élevée.

Matières incompatibles

Acides, alcools, amines, bases, eau.

Métaux lourds non ferreux, cuivre et ses alliages, acier doux, zinc

Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. A des températures plus élevées, fission d'isocyanate possible.

* SECTION 11. Informations toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques**

Informations générales sur la toxicologie:

Le produit n'est pas testé toxicologiquement. Le mélange est classifié conforme à la méthode conventionnelle (méthode de calcul au règlement (CE) No. 1272/2008).

Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

| Toxicité aiguë | DL ₅₀ | Effet dosage | Espèce | Nom de la substance | No. CAS |
|---|------------------|---------------|--------|--|-----------|
| Toxicité aiguë par voie orale: OCDE Ligne directrice 401 | DL ₅₀ | >10.000 mg/kg | rat | Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues | 9016-87-9 |
| | DL ₅₀ | >2.000 mg/kg | rat | 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | 101-68-8 |
| | DL ₅₀ | >2.000 mg/kg | rat | Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl | 5873-54-1 |
| | DL ₅₀ | >2.000 mg/kg | rat | Diisocyanate de 2,2'-méthylène diphényle | 2536-05-2 |
| Toxicité aiguë par voie cutanée: | DL ₅₀ | >9.400 mg/kg | rat | Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues | 9016-87-9 |
| | DL ₅₀ | >9.400 mg/kg | lapin | 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | 101-68-8 |
| | DL ₅₀ | >9.400 mg/kg | lapin | Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl | 5873-54-1 |
| | DL ₅₀ | >9.400 mg/kg | lapin | Diisocyanate de 2,2'-méthylène diphényle | 2536-05-2 |
| Toxicité aiguë par inhalation: OCDE Ligne directrice 403 | CL ₅₀ | >2,24 mg/l | rat | 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane | 101-68-8 |
| Jugement d'experts | CL ₅₀ | 1,5 mg/l | | Diisocyanate de 2,2'-méthylène diphényle | 2536-05-2 |

Corrosion/irritation de la peau: Provoque une irritation cutanée.

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane No. CAS 101-68-8 4h lapin / irritation OCDE Ligne directrice 404

Dégradation sévère/irritation des yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation des voies respiratoires: Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation des voies respiratoires / de la peau: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane No. CAS 101-68-8 cochon d'Inde / sensibilisation de la peau OCDE Ligne directrice 406

Cancérogénicité: Susceptible de provoquer le cancer.

Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues No. CAS. 9016-87-9 –TRGS 905 – cancérogène – catégorie 2

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane No. CAS 101-68-8 rat 2 y 6 h/d inhalation aérosol / cancérogène

OCDE Ligne directrice 453

Mutagénicité – Toxicité pour la reproduction:

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane No. CAS 101-68-8

Aucun effet important ou danger critique connu.

Essai de mutation réverse sur des bactéries / négatif

Méthode UE B.13/14

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Nocif par inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

L'affaiblissement de la fonction pulmonaire a été associé à une surexposition aux isocyanates. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues No. CAS 9016-87-9 OCDE Ligne directrice 453

rat 2 y 6 h/d, 5d/semaine inhalation aérosol / NOAEL=0.2mg/m³

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane No. CAS 101-68-8 OCDE Ligne directrice 453

rat 1 y 6 h/d, 5d/semaine inhalation aérosol

Diisocyanate de 2,2'-méthylène diphényle No. CAS 2536-05-2 OCDE Ligne directrice 453

rat 1 y 6 h/d, 5d/semaine inhalation aérosol

Fiche de Données de Sécurité**Durcisseur composant B (F45016-E4-A70)**

Version: 02 (FR)

Date: 19.10.2017

Date de révision: 19.10.2017

*** SECTION 11. Informations toxicologiques**

Danger par aspiration: Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Autres données

Propriétés/effets particuliers: En cas de surexposition: risque d'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires, plus ou moins prononcé selon la concentration. Risque de malaises ultérieurs et risque de développement d'une hypersensibilité (malaises respiratoires, toux, asthme). Chez les personnes hypersensibles, risque de réaction à de très faibles concentrations d'isocyanate, même inférieures aux valeurs limites d'exposition. En cas de contact prolongé avec la peau, risque d'irritation et d'effet tannant.

*** SECTION 12. Information écologiques****Informations écologiques générales:**

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit. Le mélange est évalué par la méthode conventionnelle au règlement (CE) No. 1272/2008 et ne devrait pas être classé dangereux pour l'environnement. Le produit ne devrait pas être classé dangereux pour les organismes aquatiques.

Toxicité

| Toxicité aquatique | Effet dosage | Durée d'exposition | Espèce | OCDE Ligne directrice |
|--|--------------|--------------------|---|-----------------------|
| Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues | | | | |
| CL ₅₀ | > 1.000 mg/l | 96h | No. CAS 9016-87-9: Poissons Danio rerio | 203 |
| 4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane | | | | |
| CL ₀ | > 3.000 mg/l | 96h | No. CAS 101-68-8: Poissons Oryzias latipes | 203 |
| CE ₅₀ | 129,7 mg/l | 24h | Daphnies Daphnia magna | 202 |
| NOEC | > 10 mg/l | 21d | chroniques Daphnies Daphnia magna | 211 |
| CE ₅₀ | > 1.640 mg/l | 72h | Algues Scenedesmus subspicatus | 201 |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl) phényle | | | | |
| CL ₅₀ | > 1.000 mg/l | 96h | No. CAS 5873-54-1: Poissons Danio rerio | 203 |
| Diisocyanate de 2,2'-méthylène diphenyle | | | | |
| CL ₅₀ | > 1.000 mg/l | 96h | No. CAS 2536-05-2: Poissons Danio rerio | 203 |

Persistance et dégradabilité Difficilement biodegradable.

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane No. CAS 101-68-8 0% dégradabilité / aérobie OCDE Ligne directrice 301F

Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100).

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane No. CAS 101-68-8 FBC 92 / 28d / Poissons Cyprinus carpio OCDE Ligne directrice 305E
 4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane No. CAS 101-68-8 log Kow 5,22
 Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl) phényle No. CAS 5873-54-1 log Kow 5,22

Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

Résultats des évaluation PBT et vPVB

Aucune évaluation PBT/vPVB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise / n'est menée.

Autres effets néfastes

Informations écologiques supplémentaires: Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.
 Le produit réagit avec l'eau à l'interface avec dégagement d'anhydride carbonique en donnant naissance à un produit de réaction insoluble, à haut point de fusion (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, la polyurée est inerte et non dégradable.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Code de déchets / désignation du déchet CDE: 08 04 09 / déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/EC et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets.

À la connaissance actuel du fournisseur, ce produit est considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

Les déchets en petites quantités peuvent être neutralisés avant évacuation, par exemple avec du polyol.

Packagings: Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même

Fiche de Données de Sécurité

Version: 02 (FR)

Date: 19.10.2017

Durcisseur composant B (F45016-E4-A70)

Date de révision: 19.10.2017

*** SECTION 14. Informations relatives au transport**

Aucune matières dangereuses au regard de ce règlement au transport:

Transport terrestre (ADR/RID/GGVSE)

Transport maritime (IMDG-Code/GGVSea)

Transport aérien (ICAO-IATA/DGR)

Désignation officielle de transport de l'ONU NON REGLEMENTÉ

Information additionnelle

Les prescriptions concernant le transport sont citée conformément aux accords internationaux et dans la forme utilisée en Allemagne. Ne sont pas prises en considération les différences en vigueur dans les autres pays.

*** SECTION 15. Informations réglementaires****Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations UE

Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) – Annexe XIV – Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes: Aucun des composants n'est répertorié.

Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) – Annexe XVII – Limitations relatives à l'utilisation

| Nom de la substance | No. CAS | No. Limitations relatives à l'utilisation |
|--|-----------|---|
| Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues | 9016-87-9 | 56 |
| 4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane | 101-68-8 | 56 |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl) phényle | 5873-54-1 | 56 |
| Diisocyanate de 2,2'-méthylène diphényle | 2536-05-2 | 56 |

56 : Si le produit est vendu au public avec une concentration supérieure à $\geq 0,1\%$, l'emballage doit contenir des gants de protection.

Législation nationale (Allemagne)

Catégorie dangereux par l'eau: WGK 1 peu dangereux par l'eau

Classement conforme au appendice 4 de VwVwS allemande ou 27. juillet 2005.

Catégorie de stockage TRGS 510: 11

Législation nationale (la Suisse)

VOC Règlement VOCV 814.018: teneur VOC 0 %

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

Cette Fiche de Données de Sécurité remplit les exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

*** SECTION 16. Autres informations**

Indications sur modification * Données changées par rapport à la version précédente.

Acronymes

| | |
|----------|--|
| REACH | L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances |
| EMEA | Europe, Moyen-Orient, Afrique |
| CLP | La classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges |
| MDI | Diisocyanate de méthylènediphényle |
| JSOH | Société japonaise de santé au travail |
| NIOSH | Institut national de sécurité au travail |
| OSHA | Administration de sécurité au travail |
| TRGS | Règles techniques Allemandes de matières dangereuses |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| NOAEL | No Observed Adverse Effect Level |
| NOEC | No Observed Effect Concentration |
| FBC | Facteur de bioconcentration |
| Kow | coefficient de partage n- l'octanol- l'eau |
| PBT/vPvB | persistant (P) + bio accumulatif (B) + toxique (T) / des plus persistant (vP) + des plus bio accumulatif (vB) |

